GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 19.10.2021	Heure	Numéro	Département(s) DECS	
	Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Personnes	Lié à :(obligatoire) ad 21.011						
Titre : Amendement au projet de loi sur l'inclusion et sur l'accompagnement des personnes avec un handicap (LIncA)							
Contenu : Article 6, alinéa 5 (nouveau) 5 assure la coordination entre les départements et les services lorsque l'application de la loi présente des interactions avec d'autres bases légales, notamment s'agissant de la planification et du financement des prestations.							
Motivation (facultatif):							
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :							
Magali Brêchet, présidente de la commission							
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signatair	res suite (prénom, nom) :				